



1- RAPPEL SUR LE RÔLE DU P.L.U, LA CONCERTATION & LE CALENDRIER

2- QU'EST-CE QUE LE PADD ?

3- PRESENTATION DU PROJET DE PADD



1- RAPPEL SUR LE RÔLE DU P.L.U, LA CONCERTATION & LE CALENDRIER



Qu'est-ce que le PLU ?



Un **outil juridique et opérationnel** qui :

- Définit et réglemente l'usage des sols sur l'ensemble du territoire communal
- Détermine les droits à construire de chaque parcelle publique ou privée
 - S'impose à tous : particuliers et administrations
- Sert de référence à l'instruction des diverses demandes d'occupation et d'utilisation du sol : certificats d'urbanisme, permis de construire, déclarations préalable, permis d'aménager,...



Un **outil stratégique de planification urbaine** qui permet de :

- Analyser, prévoir et organiser l'avenir du territoire
- Exprimer une vision stratégique de l'aménagement
- Dessiner la géographie de Villeneuve-de-Marc de demain

Principales pièces du POS

DIAGNOSTIC





REGLEMENT ECRIT

Définit les règles de hauteur, d'implantation des constructions, de stationnement, etc.



ZONAGE

Définit les zones U (urbaines), NA ou NAa (à urbaniser), ND (naturelles) et NC (agricoles)

+ JUSTIFICATION DES CHOIX

(Rapport de présentation)

Principales pièces du PLU

DIAGNOSTIC



PADD

Projet d'aménagement et de développement durables



REGLEMENT ECRIT

Définit les règles de hauteur, d'implantation des constructions, de stationnement, etc.



ZONAGE

Définit les zones U (urbaines), AU (à urbaniser), N (naturelles) et A (agricoles)



ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT & DE PROGRAMMATION (OAP)

Permettent d'organiser
l'urbanisation future en
programmant des
équipements publics, des
espaces collectifs, en
anticipant les formes
urbaines, etc.

+ JUSTIFICATION DES CHOIX

(Rapport de présentation)



Nouvelles pièces du PLU qui n'existent pas dans le POS de 2001 (issues de la loi SRU)



Pourquoi réviser le PLU ?



Le conseil municipal a lancé la révision du PLU par délibération en séance du 28 mai 2013

Plusieurs objectifs généraux ont été définis :



- 1. Assurer un développement maîtrisé de l'urbanisation et promouvoir un habitat diversifié
 - 2. Favoriser le développement économique du village
 - 3. Diversifier les modes de déplacements
 - 4. Préserver le cadre de vie, l'environnement et développer les énergies renouvelables



- Assurer un développement maîtrisé de l'urbanisation et promouvoir un habitat diversifié
 - 2. Favoriser le développement économique du village
 - 3. Diversifier les modes de déplacements
 - 4. Préserver le cadre de vie, l'environnement et développer les énergies renouvelables
 - + Prise en compte de la législation en vigueur, principalement :



Grenelle 1

LOI n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement

Loi « ALUR »

LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

#ALUR

Grenelle 2

LOI n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement

« LAAAF »

LOI n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt





- 1. Assurer un développement maîtrisé de l'urbanisation et promouvoir un habitat diversifié
 - 2. Favoriser le développement économique du village
 - 3. Diversifier les modes de déplacements
 - 4. Préserver le cadre de vie, l'environnement et développer les énergies renouvelables
 - + Prise en compte des documents qui s'imposent au PLU :

Synthèse des documents avec lesquels le PLU doit être compatible ou qu'il doit prendre en compte

Autres plans et Programmes

SRADT SRCAE PRSE

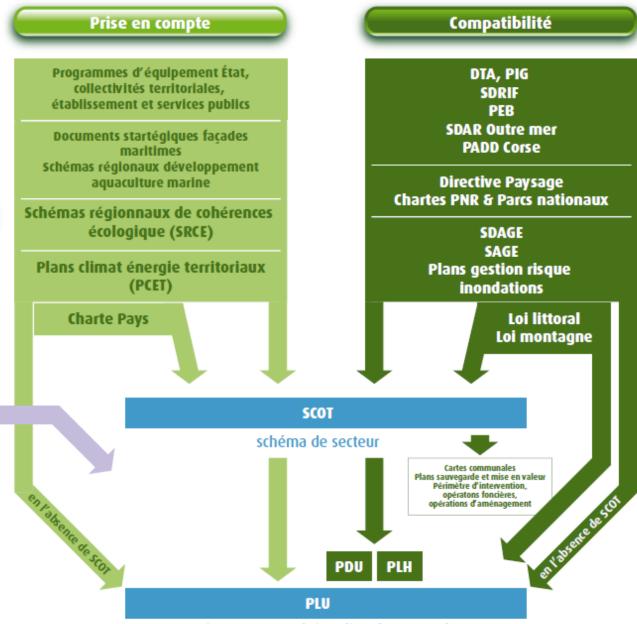
PRAD (agriculture) PPRDF (forêt) Directives et schémas concernant les fôrets

Plans relatifs aux déchets

Schémas départementaux des carrières

Schémas départementaux des espaces naturels sensibles

...



Le PLU intercommunal tient lieu de PLH et de PDU

Comment s'organise la concertation autour du PLU ?



- ✓ Réunions publiques
- ✓ Information dans la presse locale
- ✓ Information dans le Bulletin municipal et sur le site internet
- ✓ Exposition en mairie
- ✓ Cahier d'observations à disposition du public (en mairie)
- ✓ Etc.



Etapes et calendrier du PLU

Mai 2013 **Juin** 2014

Automne 2014

8

Printemps 2015

4

Mi-2015

0

Lancement de la révision du PLU et définition des modalités de concertation 0

Diagnostic territorial

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Arrêt du projet de PLU par le Conseil municipal et bilan de la concertation **6** Enquête publique

Fin **2015**

0

Selon les avis, projet de PLU éventuellement modifié puis approuvé par le Conseil municipal



1- RAPPEL SUR LE RÔLE DU P.L.U, LA CONCERTATION & LE CALENDRIER

2- QU'EST-CE QUE LE PADD ?

Le rôle du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)



Définir des orientations en matière de :

HABITAT

ECONOMIE

TRANSPORT

ESPACES AGRICOLES

LOISIRS

ESPACES NATURELS

EQUIPEMENTS

DEVELOPPEMENT URBAIN

MODERATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE

Comment fixer les grandes orientations du PADD ?

Quelle ambition environnementale?

Quelle perspective (10, 12, 15 ans)?

Quel projet démographique (maintien de la population, croissance modérée ou croissance soutenue de la population) ?

Quel projet en matière d'équipements publics (conforter l'existant, créer de nouveaux équipements,...)

Quel projet économique ?

Quel projet en matière de déplacements ?

Comment organiser le développement urbain dans l'espace ?

Le PADD fait l'objet d'un débat en Conseil municipal au moins 2 mois avant le projet d'arrêt du PLU



Le débat a eu lieu lors du Conseil municipal du 3 décembre 2014



1- RAPPEL SUR LE RÔLE DU P.L.U, LA CONCERTATION & LE CALENDRIER

2- QU'EST-CE QUE LE PADD ?

3- PRESENTATION DU PROJET DE PADD

PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Orientation n°2

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT, MAINTENIR LE NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS & RENFORCER LES RÉSEAUX

PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Orientation n°2

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT, MAINTENIR LE NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS & RENFORCER LES RÉSEAUX

Orientation n°3

RENFORCER LE CENTRE VILLAGE, CONTENIR L'URBANISATION DANS LES HAMEAUX ET GROUPEMENTS D'HABITATION & DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Orientation n°2

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT, MAINTENIR LE NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS & RENFORCER LES RÉSEAUX

Orientation n°3

RENFORCER LE CENTRE VILLAGE, CONTENIR L'URBANISATION DANS LES HAMEAUX ET GROUPEMENTS D'HABITATION & DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

Orientation n°4

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA MOBILITÉ DES HABITANTS

PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE

Orientation n°2

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT, MAINTENIR LE NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS & RENFORCER LES RÉSEAUX

Orientation n°3

RENFORCER LE CENTRE VILLAGE, CONTENIR L'URBANISATION DANS LES HAMEAUX ET GROUPEMENTS D'HABITATION & DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE

Orientation n°4

AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA MOBILITÉ DES HABITANTS

Orientation n°5

MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET SOUTENIR LA DYNAMIQUE AGRICOLE & FORESTIÈRE





Axe n°1 - Maintenir l'équilibre des éléments structurants de la trame verte et bleue

Objectif 1 | Prendre en compte les milieux remarquables en préservant leur fonctionnalité écologique

Préserver l'équilibre des zones humides, notamment pour leur rôle de régulation des crues

Protéger la fonctionnalité des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques (ZNIEFF) présentant des enjeux forts
Préserver les fonctionnalités écologiques au-delà des limites communales

Objectif 2 | Préserver les cours d'eau et améliorer la qualité de l'eau

Préserver les principaux ruisseaux qui traversent le territoire Améliorer la qualité chimique et écologique de la ressource en eau, en lien avec les actions du Contrat de rivière et les objectifs de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau)

Objectif 3 | Assurer la continuité des éléments constitutifs de la trame verte présente sur le territoire communal, à travers la préservation des principaux continuums boisés

Maintenir la fonctionnalité écologique de la forêt de Bonnevaux, en cohérence avec les actions de la Charte forestière du massif de Bonnevaux

Préserver les linéaires boisés présents le long des cours d'eau (les ripisylves)

Maintenir les haies en milieu agricole ou naturel afin de renforcer les continuités écologiques



Axe n°1 - Maintenir l'équilibre des éléments structurants de la trame verte et bleue

Objectif 4 | Maintenir la perméabilité du continuum agricole et prairial

Objectif 5 | Proscrire les usages impactant dans les secteurs naturels

Interdire les usages impactant de type sports motorisés, etc.

Objectif 6 | Améliorer l'intégration environnementale des activités diffuses en milieu naturel ou agricole

Objectif 7 | Répondre aux enjeux transversaux sur l'ensemble des secteurs urbanisés



Préserver la trame verte à l'intérieur des enveloppes urbaines lorsque celle-ci conforte un corridor ou une continuité écologique ou participe à la valorisation environnementale et/ou paysagère du secteur (jardins, alignements, parcs, arbres repères,...)

Penser les projets d'aménagement dans leur connexion à la trame verte et bleue du territoire



Axe n°2 - Favoriser les principes de développement durable

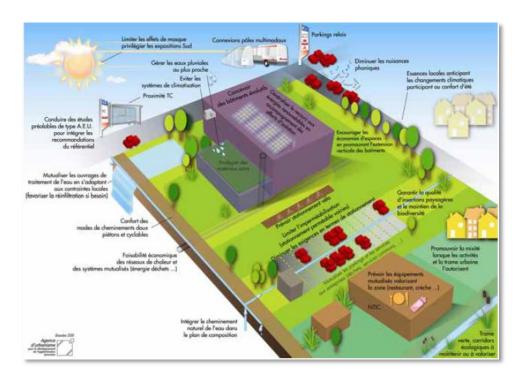
Objectif 1 | Encourager une approche environnementale de l'urbanisme

Favoriser une approche bioclimatique
Inciter à la qualité environnementale des constructions
Améliorer la performance thermique des constructions
Optimiser la ressource en eau

Associer la gestion des déchets des ménages à la réflexion de l'aménagement des zones à urbaniser

Objectif 2 | Valoriser les ressources naturelles et les énergies renouvelables

Valoriser le potentiel lié à l'énergie solaire Inciter à la valorisation des autres filières (filière boisénergie, géothermie,...)







Axe n°1 - Maîtriser la croissance démographique et diversifier l'offre d'habitat

Objectif 1 | Fixer un rythme de développement modéré à l'horizon 2027



S'appuyer sur un objectif de croissance annuelle modéré, de l'ordre de 0,5%, à l'horizon 2027. La commune comptera au total environ 1 250 habitants, soit en moyenne l'accueil d'une population nouvelle de l'ordre d'une centaine d'habitants

Proposer un nombre de logements cohérent avec l'objectif démographique, en prévoyant la création d'environ 80 logements

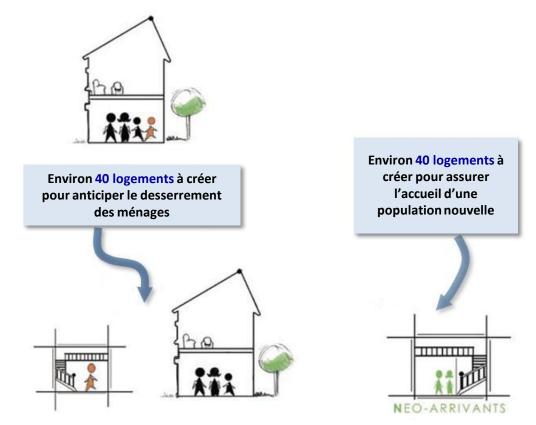


Axe n°1 - Maîtriser la croissance démographique et diversifier l'offre d'habitat

Objectif 1 | Fixer un rythme de développement modéré à l'horizon 2027

S'appuyer sur un objectif de croissance annuelle modéré, de l'ordre de 0,5%, à l'horizon 2027. La commune comptera au total environ 1 250 habitants, soit en moyenne l'accueil d'une population nouvelle de l'ordre d'une centaine d'habitants

Proposer un nombre de logements cohérent avec l'objectif démographique, en prévoyant la création d'environ 80 logements





Axe n°1 - Maîtriser la croissance démographique et diversifier l'offre d'habitat

Objectif 2 | Diversifier l'offre d'habitat



Répondre aux besoins des différentes catégories de population en prévoyant un pourcentage de logements locatifs aidés dans certaines opérations

Encourager les programmes d'aménagement qui proposent une mixité des typologies du bâti (individuel, groupé et petits collectifs) et donc participent à diversifier la forme urbaine



Axe n°1 - Maîtriser la croissance démographique et diversifier l'offre d'habitat

Objectif 2 | Diversifier l'offre d'habitat



Encourager les programmes d'aménagement qui proposent une mixité des typologies du bâti (individuel, groupé et petits collectifs) et donc participent à diversifier la forme urbaine



Axe n°2 - Maintenir le niveau des équipements et conforter les réseaux

Objectif 1 | Maintenir le niveau des équipements



Satisfaire les besoins dans les domaines de la petite enfance en s'appuyant notamment sur les structures intercommunales

Réfléchir aux aménagements permettant de faciliter les usages autour du site de l'église et du cimetière (stationnement, etc.)



Axe n°2 - Maintenir le niveau des équipements et conforter les réseaux

Objectif 2 | Renforcer le niveau des réseaux



Conforter, à court terme, la station d'épuration (STEP) en lien avec le projet de développement de la commune :

- ✓ Augmenter la capacité de la STEP
- ✓ Améliorer les performances la STEP
- √ Limiter l'impact de la STEP sur la qualité de la Valaise

Prévoir les travaux et/ou aménagements permettant d'améliorer le fonctionnement des réseaux existants

Programmer les extensions de réseaux nécessaires en lien avec le développement urbain

Favoriser, dans les futures opérations, un réseau séparatif entre les eaux usées et les eaux pluviales afin de limiter les apports de pollution des eaux de ruissellement

Améliorer les dispositifs d'assainissement pluviales existants





Objectif 1 | Organiser un développement urbain structuré dans le centre Village

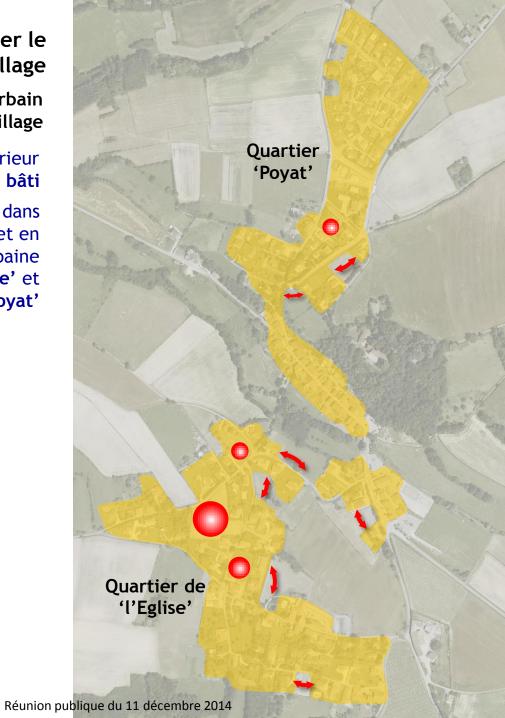
Favoriser la création de logements à l'intérieur du **tissu urbain bâti**

Axe n°1 - Privilégier le développement du centre Village

Objectif 1 | Organiser un développement urbain structuré dans le centre Village

Favoriser la création de logements à l'intérieur du tissu urbain bâti

Valoriser le potentiel constructible dans l'enveloppe urbaine (dents creuses) et en continuité de cette enveloppe urbaine (interstices), autour du quartier de 'l'Eglise' et du quartier 'Poyat'



Axe n°1 - Privilégier le développement du centre Village

Objectif 1 | Organiser un développement urbain structuré dans le centre Village

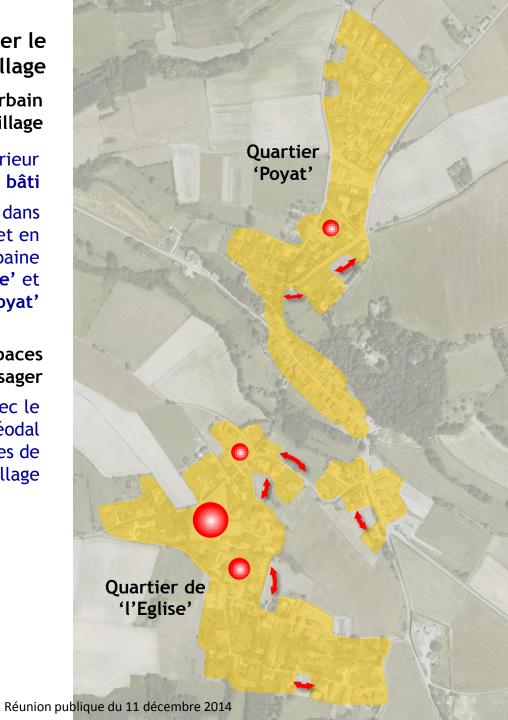
Favoriser la création de logements à l'intérieur du tissu urbain bâti

Valoriser le potentiel constructible dans l'enveloppe urbaine (dents creuses) et en continuité de cette enveloppe urbaine (interstices), autour du quartier de 'l'Eglise' et du quartier 'Poyat'

Objectif 2 | Poursuivre l'aménagement d'espaces publics et le traitement paysager

Prendre en compte les covisibilités avec le château féodal Améliorer la qualité paysagère des entrées de Village

PLU de Villeneuve-de-Marc



Axe n°1 - Privilégier le développement du centre Village

Objectif 1 | Organiser un développement urbain structuré dans le centre Village

Favoriser la création de logements à l'intérieur du tissu urbain bâti

Valoriser le potentiel constructible dans l'enveloppe urbaine (dents creuses) et en continuité de cette enveloppe urbaine (interstices), autour du quartier de 'l'Eglise' et du quartier 'Poyat'

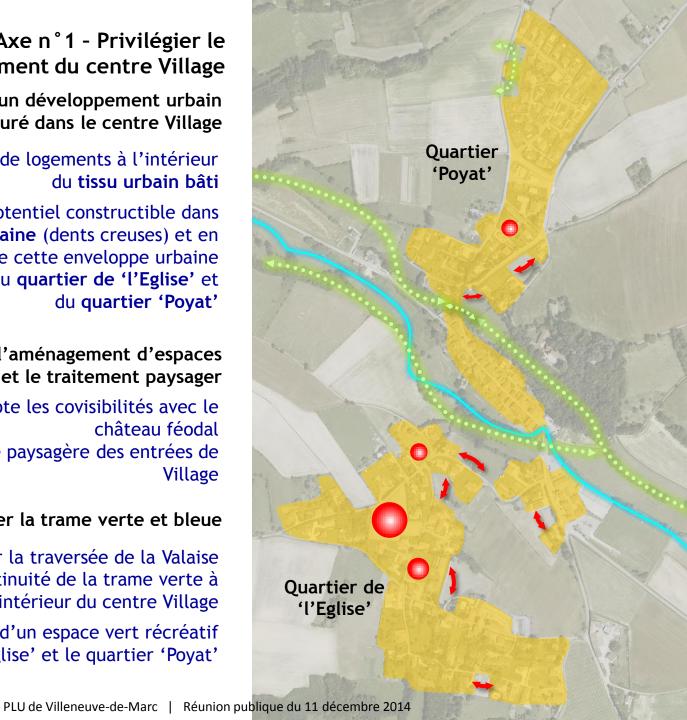
Objectif 2 | Poursuivre l'aménagement d'espaces publics et le traitement paysager

Prendre en compte les covisibilités avec le château féodal Améliorer la qualité paysagère des entrées de Village

Objectif 3 | Valoriser la trame verte et bleue

Mettre en valeur la traversée de la Valaise Préserver la continuité de la trame verte à l'intérieur du centre Village

Favoriser l'émergence d'un espace vert récréatif sur le quartier de 'l'Eglise' et le quartier 'Poyat'



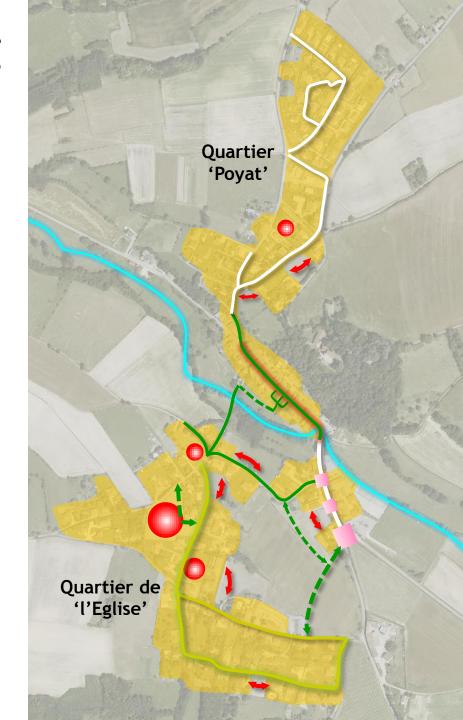
Axe n°1 - Privilégier le développement du centre Village

Objectif 4 | Valoriser l'enveloppe urbaine sans extension nouvelle

Relier le quartier de 'l'Eglise' avec le Village en structurant une trame cohérente de circulations douces

Aménager progressivement des liaisons douces sur les secteurs insuffisamment équipés

Réfléchir à l'aménagement d'une 'coulée verte' le long de la Valaise





Axe n°2 - Contenir l'urbanisation dans les hameaux et groupements d'habitation

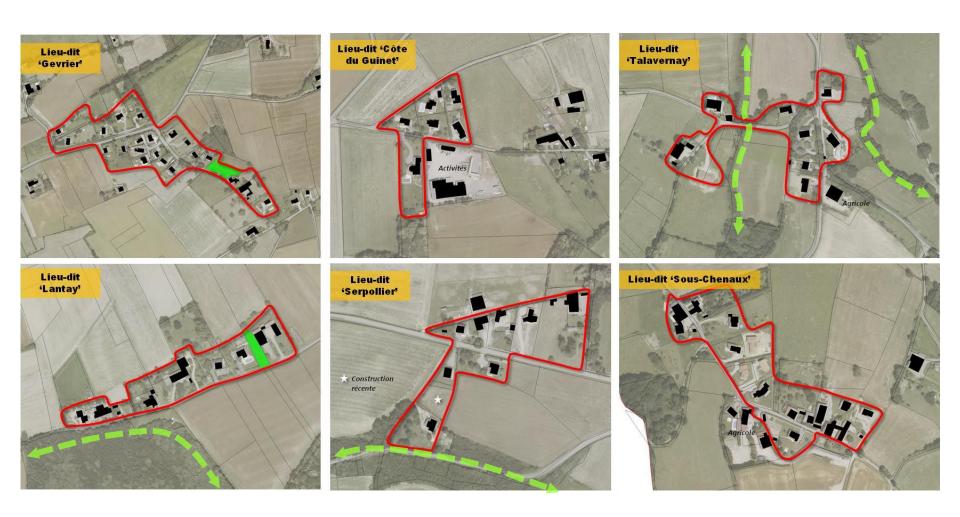
Objectif 1 | Valoriser l'enveloppe urbaine sans extension nouvelle

Permettre la valorisation des dents creuses dans le tissu urbanisé existant des hameaux et groupements d'habitation

Ne prévoir aucune extension de l'enveloppe urbaine existante dans les hameaux et groupements d'habitation

Objectif 2 | Valoriser la trame verte et bleue

Prévoir un espace 'tampon' entre les cours d'eau et l'urbanisation pour prévenir de tout risque d'inondation





Axe n°3 - Dynamiser l'activité commerciale et artisanale

Objectif 1 | Conforter la dynamique économique dans le centre Village

Dynamiser l'activité commerciale autour de la rue du Village Permettre l'implantation d'activités de service, compatibles avec l'habitat, à l'intérieur du centre Village

Accompagner la mutation progressive de certaines activités artisanales localisées dans l'enveloppe urbaine (charpentier,...) afin de renouveler le tissu urbain

Objectif 2 | Favoriser l'implantation d'activités artisanales

Réfléchir à l'implantation, dans la continuité du centre Village, d'un bâtiment d'activités susceptible d'accueillir des activités artisanales compatibles avec l'habitat

Objectif 3 | Prendre en compte la problématique des entreprises existantes implantées de manière diffuse sur le territoire communal

Permettre l'extension limitée des bâtiments d'activités dans le diffus. Il s'agit de concilier la poursuite du développement économique et la maîtrise du mitage (les constructions nouvelles à destination d'activités ne seront pas autorisées en zone agricole)





Objectif 1 | Mettre en valeur la trame patrimoniale

 Préserver l'identité patrimoniale du Village et des hameaux : implantation des constructions, forme urbaine, vergers,...
 Protéger les éléments bâtis remarquables, le petit patrimoine, etc

Objectif 2 | Préserver les grands équilibres paysagers

- Favoriser, par la mise en place de préconisations ou de prescriptions réglementaires :
 - l'intégration paysagère des bâtiments agricoles,
 - l'insertion paysagère des futurs équipements, bâtiments d'activités, aménagements de gestion des eaux pluviales (bassins de rétention,...), etc.
 - le traitement paysager des limites « ville/campagne »

Objectif 3 | Limiter l'exposition aux risques, nuisances et contraintes

Proscrire l'urbanisation des secteurs soumis à un risque naturel d'inondation élevé et ne pas accroître l'aléa inondation par des aménagements urbains inadaptés

Prendre en compte la problématique du ruissellement des eaux pluviales, notamment en lien avec les secteurs à urbaniser

Prendre en compte les problématiques liées aux nuisances, notamment sonores, afin de limiter leur impact

Objectif 4 | Améliorer le traitement des déchets, en coordination avec l'intercommunalité



Axe n°2 - Développer une offre mobilité adaptée aux différents besoins

Objectif 1 | S'appuyer sur les choix de développement urbain pour diminuer les obligations de déplacements

Objectif 2 | Développer les circulations douces et l'accessibilité

Favoriser des déplacements piétons et cycles sécurisés pour relier les principaux pôles d'animation du Village aux différents quartiers du Village (quartier de 'l'Eglise' et quartier 'Poyat'), dans le cadre d'un réseau global cohérent

Organiser une trame de circulations douces dans les secteurs accueillant une urbanisation nouvelle, connectée au réseau communal

Objectif 3 | Concilier l'usage de la voiture et les déplacements alternatifs

Proposer des aménagements en faveur du covoiturage, à travers l'aménagement de places de covoiturage

Favoriser l'usage du transport collectif départemental (Transisère) en lien avec le service de transport à la demande mis en place par la Communauté de communes de la Région Saint-Jeannaise

Organiser un maillage cohérent et hiérarchisé des voies de circulation dans les zones urbaines et dans les secteurs destinés à être ouverts à l'urbanisation

Objectif 4 | Améliorer la sécurisation des déplacements



Axe n°1 - Modérer la consommation d'espace

Objectif 1 Valoriser les gisements bâtis

Favoriser la création de logements à l'intérieur du tissu urbain bâti en milieu urbain

Favoriser la réhabilitation des logements vacants dans une démarche intercommunale, en encourageant la rénovation des logements vétustes ou sous-équipés liés notamment à la vacance longue durée

Objectif 2 Valoriser les gisements fonciers

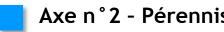
Valoriser les espaces urbanisables à l'intérieur des enveloppes urbaines principales et secondaires en optimisant le gisement foncier existant (potentiel constructible des 'dents creuses' et interstices urbains)

Objectif 3 Proposer une densité adaptée au contexte urbain

Tenir compte de la densité moyenne préconisée par le SCOT Nord-Isère (20 logements/ha). Cette règle de densité s'apprécie à l'échelle communale et non à celle de l'opération

Objectif 4 Réduire la consommation d'espace

Dans le Village, réduire la consommation d'espace d'au moins 50% par rapport à la consommation d'espace observée entre 2000 et 2013 (qui était d'environ 10 ha). Cela correspond à une consommation d'espace qui doit rester inférieure à 5 ha



Axe n°2 - Pérenniser la dynamique agricole

Objectif 1 Favoriser la mise en œuvre d'une dynamique agricole

Maintenir une activité agricole forte sur le territoire communal

Assurer la fonctionnalité de l'espace agricole :

- Sécuriser le devenir des terres agricoles
- Préserver les sièges d'exploitation en activité et permettre leur extension
- Maintenir l'équilibre fonctionnel des îlots d'exploitation agricole
- Limiter l'impact de l'urbanisation sur le foncier agricole
- Prévenir les conflits d'usage en prenant en compte le principe de réciprocité

Pérenniser l'activité du centre équestre

Objectif 2 Créer un environnement favorable à une agriculture durable

Protéger la biodiversité et limiter l'érosion des sols en favorisant notamment la présence de végétaux (certaines plantes, haies ou arbres) à proximité des cultures

Objectif 3 Protéger les espaces boisés et favoriser le développement d'une filière bois énergie

Préserver les corridors boisés

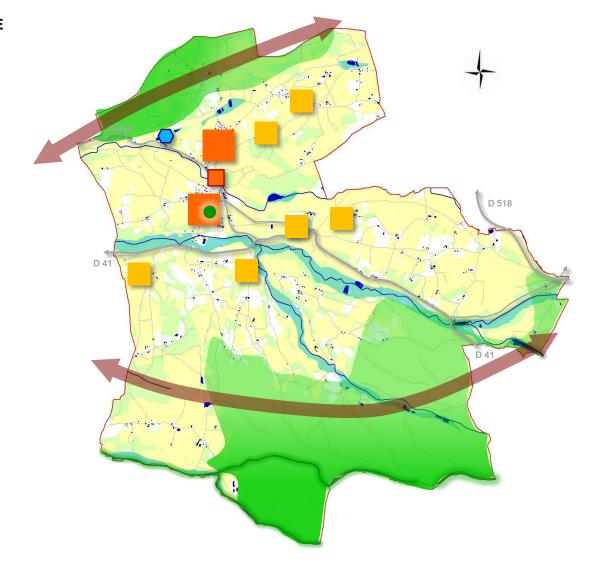
Pérenniser les espaces forestiers

Encourager la création d'une chaufferie bois énergie sur la commune



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DE VILLENEUVE-DE-MARC

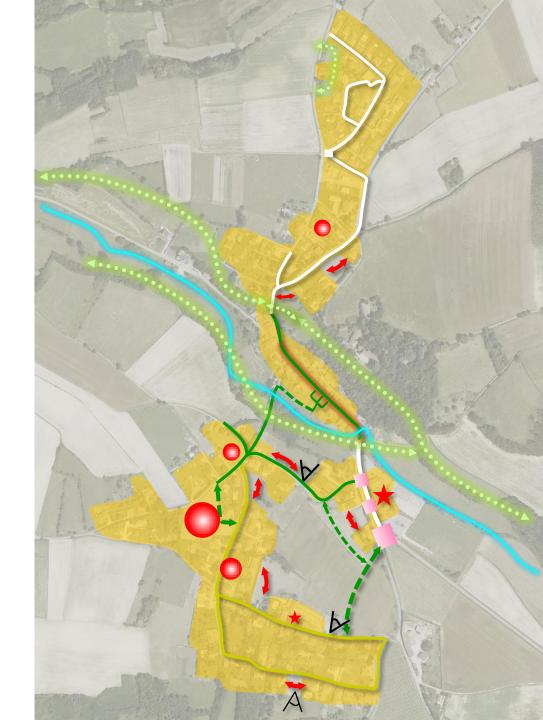
Cartographie des principales orientations à l'échelle communale



PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) DE VILLENEUVE-DE-MARC

Cartographie des principales orientations à l'échelle du centre Village





Orientation n°1 PRENDRE EN COMPTE LA SENSIBILITÉ ENVIRONNEMENTALE DU TERRITOIRE



Préserver l'équilibre des zones humides



Protéger la fonctionnalité des zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristiques présentant des enjeux forts



Préserver les cours d'eau, dans leur rôle de continuum aquatique

Maintenir la fonctionnalité écologique de la forêt de Bonnevaux

Orientation n°2

MAÎTRISER LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE, DIVERSIFIER L'OFFRE D'HABITAT, MAINTENIR LE NIVEAU DES ÉQUIPEMENTS & RENFORCER LES RÉSEAUX



Pérenniser le pôle d'équipements publics du Village autour de la mairie, du groupe scolaire, des salles municipales et des terrains de sport et de loisirs



Conforter, à court terme, la station d'épuration (STEP)

Orientation n°4 AMÉLIORER LE CADRE DE VIE ET LA MOBILITÉ DES HABITANTS



Mettre en valeur les vues sur le grand paysage



Favoriser des déplacements piétons et cycles sécurisés pour relier les principaux pôles d'animation du Village aux différents quartiers



Apaiser la traversée du Village

- (1) Circulation douce existante
- (2) Circulation douce à aménager le long d'une voie existante (trottoirs, etc.)
- (3) Circulation douce nouvelle à créer
- (4) Voie existante à sécuriser (marquage au sol, etc.)

Orientation n°3

RENFORCER LE CENTRE VILLAGE, CONTENIR L'URBANISATION DANS LES HAMEAUX ET GROUPEMENTS D'HABITATION & DYNAMISER L'ECONOMIE LOCALE



Organiser un développement urbain structuré dans le centre Village



Optimiser les « dents creuses » dans le centre Village



Valoriser les « interstices urbains » dans le centre Village



Mettre en valeur la traversée de la Valaise dans le centre Village



Préserver la continuité de la trame verte à l'intérieur du centre Village



Permettre la valorisation des dents creuses dans le tissu urbanisé existant des hameaux et groupements d'habitation (sans extension de l'enveloppe urbaine existante)



Dynamiser l'activité commerciale autour de la rue du Village

Orientation n°5 MODÉRER LA CONSOMMATION D'ESPACE ET SOUTENIR LA DYNAMIQUE AGRICOLE & FORESTIÈRE



Pérenniser la dynamique agricole



Préserver les corridors boisés



Pérenniser les espaces forestiers

Eléments de légende



Echanges